CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

DE DELBREL,

Sur les recettes et les dépenses de l'an 8.

Séance du 16 fructidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Vous avez pris une résolution pour assurer les recettes destinées aux dépenses de l'an 8. Cette résolution a été rejetée par le Conseil des Anciens, après avoir été discutée en comité général. Si la discussion avoit été publique, vous auriez pu profiter des observations qui ont été faites par nos collègues du Conseil des Anciens, et vous seriez en ce moment moins embarrassés que vous ne l'êtes pour présenter une résolution nouvelle qui

F1C.1. 9886 Case FRC 17209
THE NEWBERRY LIBRARY

puisse obtenir la sanction de ce Conseil. Mais puisque les motifs du rejet vous sont inconnus, il m'est permis de donner une vaste carrière aux conjectures et aux suppositions. Les objections les plus puissantes que je présume avoir été faites au Conseil des Anciens contre votre résolution, doivent être prises de ce que vous aviez donné une évaluation trop forte à chaque branche des revenus qui doivent composer la recette générale de l'an 8.

On doit avoir fait à cet égard au Conseil des Anciens les mêmes observations que nous faisoit notre collègue Creuzé-Latouche dans la séance du 6 de ce mois. Eh bien! citoyens représentans, s'il est vrai que dans notre résolution nous eussions donné aux recettes une évaluation exagérée, je demande que la commission, chargée de vous proposer une résolution nouvelle, réduise au *minimum* le plus incontestable l'évaluation de chaque partie des revenus publics.

Mais si j'ai l'air d'appuyer ici et les objections que je suppose avoir été faites au Conseil des Anciens, et celles que notre collègue Creuzé-Latouche nous a faites à cette tribune, pour atténuer l'évaluation faite par notre commission et par notre collègue Arnould, je ne veux pas en conclure, comme notre collègue Creuzé-Latouche, qu'il faille s'occuper de trouver des ressources subsidiaires : ces ressources subsidiaires ne pourroient être que de nouveaux impôts. Il en est un sur-tout, il est un systême d'impôts indirects et de fermes générales pour lequel on nous tourmente beaucoup depuis long-temps.

S'il est vrai que les contributions existantes soient trop fortes ou trop fortement évaluées, réduisons-les ; mais alors il faut nécessairement faire sur les dépenses projettées des réductions nouvelles ; car je ne pense pas qu'on veuille soutenir encore ce systême fatal et oppresseur, trop long-temps suivi, d'élever les recettes au niveau des dépenses.

La motion que je viens faire a donc pour objet de suspendre la discussion sur toutes les dépenses jusqu'à

ce qu'une résolution nouvelle, convertie en loi par le Conseil des Anciens, ait fixé la somme des recettes possibles, mais certaines, pour l'an 8.

Quand l'évaluation des revenus de l'an 8 aura été ainsi faite et reconnue par les deux Conseils, alors, mais alors seulement, vous pourrez réduire ou augmenter vos dépenses en raison de l'étendue de vos recettes.

D'après la marche suivie par quelques hommes qui nous circonviennent, qui nous poussent toutes les fois qu'il s'agit de finances, d'après la tactique de quelques financiers qui s'occupent de leurs finances particulières plus que de celles de la République, et qui nous accablent de placards et de pamphlets toutes les fois que nous ne suivons pas la marche et les systêmes qui leur conviennent ; d'après l'influence que ces hommes cherchent à exercer sur les Conseils, j'ai lieu de penser que si vous aviez fixé les dépenses avant d'établir les recettes, vos résolutions auroient été mieux accueillies. On eût été peut-être moins scrupuleux, moins difficile sur les résolutions qui auroient réglé les dépenses, quelque large qu'eût été leur fixation.

Les dépenses une fois établies, vous vous seriez trouvés au point où l'on cherche à vous conduire. On auroit alors combattu très-sévèrement et réduit au *minimum* chaque article de recette ; et lorsque par ces réductions on auroit rompu la balance que vous aviez faite, on vous auroit dit que, pour la rétablir, il falloit créer des ressources subsidiaires.

Je ne viens ni soutenir, ni contester l'évaluation des revenus de l'an 8, faite par notre collègue Arnould et par la commission dont il a été l'organe. Si cette évaluation est trop forte, il faut la réduire. Qu'aujourd'hui, que demain on vous présente une résolution nouvelle qui donne à nos recettes une évaluation incontestable. Quand cette résolution sera devenue loi, alors, je le répète, mais alors seulement vous réglerez les dépenses ; et si les réductions projettées ne sont pas suffisantes, il faudra réduire encore les parties de dépenses qui en sont susceptibles.

158

Nous devons régler nos dépenses sur nos recettes, et non pas nos recettes sur nos dépenses.

Je demande donc que toute discussion sur les dépenses soit ajournée jusqu'à ce que le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens soient d'accord pour l'évaluation des recettes.

Qu'on ne me dise pas qu'il est urgent, mais extrêmement urgent de régler les dépenses ; je le sais, et je l'ai dit moi-même dernièrement à cette tribune, lorsque j'ai demandé que le président appelât tous les rapporteurs ; mais alors votre résolution n'étoit pas encore rejettée, et je ne croyois pas qu'elle le fût.

Il est urgent que les dépenses soient fixées ; j'en conviens, lorsque les recettes l'auront été ; les recettes doivent avoir naturellement la priorité. En vain vous fixeriez les dépenses, en vain vous ouvririez des crédits aux divers ministres, vous n'auriez rien fait encore pour assurer le service. Les recettes doivent être établies et être en recouvrement avant que les dépenses et vos crédits puissent avoir quelqu'effet.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Fructidor an 7.